

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE DE CANOE-KAYAK

Siège social : 3 rue de Torcy
77360 Vaires sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FRANCE AUDIT CONSEIL

**S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes au capital de 31 800 €uros
Inscrite auprès de la COUR D'APPEL de PARIS**

**Siège social : 27/29 Avenue de Saint Mandé – 75012 PARIS
Tél : 01 55 28 92 60**

SIRET : 410 604 763 00020 APE : 6920Z RCS B 410 604 763

COMITE REGIONAL I.D.F. DE CANOE-KAYAK

Siège social : 3 rue de Torcy
77360 Vaires sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional Ile de France de Canoe-Kayak, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent notamment sur les principes comptables suivis et les évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons ainsi procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 18 février 2021

Le Commissaire aux Comptes
FRANCE AUDIT CONSEIL



Gilles MARIE

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE DE CANOE KAYAK

3 Rue de Torcy

77360 VAIRES SUR MARNE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours	15 600	173	15 427		15 427	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	5 218		5 218	5 218		
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	492 540	383 604	108 936	57 864	51 072	88.26
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes				10 612	10 612	100.00
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	15		15	15			
Autres titres immobilisés							
Prêts	2 000		2 000		2 000		
Autres							
Total I	515 373	383 777	131 595	73 709	57 887	78.53	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 107		33 107	70 392	37 285	52.97
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	142 175	1 523	140 653	141 472	819	0.58
	Valeurs mobilières de placement	11 630		11 630	11 630		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	200 974		200 974	231 276	30 302	13.10
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	387 886	1 523	386 364	454 770	68 406	15.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	903 259	385 300	517 959	528 478	10 519	1.99	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12 31/12/2019	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	5 500	5 500		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	299 421	263 426	35 995	13.66	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 804	35 995	41 798	116.12	
Situation nette (sous total)	299 117	304 921	5 804	1.90	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	52 074	23 296	28 778	123.53	
Provisions réglementées					
Total I	351 191	328 217	22 974	7.00	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	36 824	1 716	35 108	NS
Total II	36 824	1 716	35 108	NS	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 685	66 561	17 876	26.86
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	46 621	102 751	56 131	54.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	25 700	29 234	3 534	12.09
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	8 939		8 939	
Total IV	129 944	198 546	68 601	34.55	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	517 959	528 478	10 519	1.99	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

198 546

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 550		2 550	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		433	433	100.00
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	43 347	138 183	94 836	68.63
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	271 912	240 469	31 444	13.08
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 186	7 275	3 089	42.45
Utilisations des fonds dédiés	9 209		9 209	
Autres produits	31 636	66 603	34 966	52.50
Total I	362 841	452 962	90 121	19.90
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	166 012	289 752	123 740	42.71
Aides financières	11 401		11 401	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 274	1 539	735	47.74
Salaires et traitements	99 302	81 279	18 022	22.17
Charges sociales	22 144	23 600	1 457	6.17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	38 563	18 093	20 470	113.14
Dotations aux provisions	1 523	4 186	2 664	63.63
Reports en fonds dédiés	36 824	1 716	35 108	NS
Autres charges	5 029	3 686	1 343	36.45
Total II	383 071	423 852	40 781	9.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 230	29 110	49 340	169.49

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	509	967	458	47.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	509	967	458	47.39
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	509	967	458	47.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	19 721	30 077	49 798	165.57
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		4 179	4 179	100.00
Sur opérations en capital	13 917	5 978	7 939	132.80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	13 917	10 157	3 760	37.02
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		4 240	4 240	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		4 240	4 240	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	13 917	5 917	8 000	135.20
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	377 267	464 087	86 820	18.71
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	383 071	428 092	45 022	10.52
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 804	35 995	41 798	116.12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liées à la Covid 19 ont eu des conséquences importantes sur notre structure, ainsi certaines actions n'ont pu être menées à leur terme. Ainsi, les comptes intègrent un montant de fonds dédiés pour un total de 36 824 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		15 600
Terrains	5 218		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	284 061		43 528
Matériel de transport	79 484		33 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 533		12 409
Avances et acomptes	10 612		
	TOTAL	418 908	89 461
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières			2 000
	TOTAL	15	2 000
	TOTAL GENERAL	418 923	107 061

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		15 600	15 600
Terrains			5 218	5 218
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			327 588	327 588
Matériel de transport			113 009	113 009
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			51 943	51 943
Avances et acomptes		10 612		
	TOTAL	10 612	497 758	497 758
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
	TOTAL		2 015	2 015
	TOTAL GENERAL	10 612	515 373	515 373

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	173		173
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	239 953	24 095		264 049
Matériel de transport	73 769	8 489		82 257
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 492	5 805		37 298
	TOTAL	345 215	38 389	383 604
	TOTAL GENERAL	345 215	38 563	383 777

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	173				
Instal.techniques matériel outillage indus.	24 095				
Matériel de transport	8 489				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 805				
TOTAL	38 389				
TOTAL GENERAL	38 563				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	4 186	1 523	4 187		1 523
TOTAL	4 186	1 523	4 187		1 523
TOTAL GENERAL	4 186	1 523	4 187		1 523
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 523	4 186		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 000	2 000	
Autres créances clients	33 107	33 107	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 432	4 432	
Divers état et autres collectivités publiques	137 743	137 743	
TOTAL	177 282	177 282	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 685	48 685		
Personnel et comptes rattachés	5 363	5 363		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 180	7 180		
Autres impôts taxes et assimilés	34 078	34 078		
Autres dettes	25 700	25 700		
Produits constatés d'avance	8 939	8 939		
TOTAL	129 944	129 944		